



LILLE

BULLETIN

D'INFORMATION

DU SYNDICAT NATIONAL

DES ENSEIGNEMENTS

DE SECOND DEGRE

209, RUE NATIONALE 59000 LILLE - TEL 03 20 06 77 41

s3lil@snes-edu - www.lille.snes.edu

**BULLETIN
DE RENTRÉE
SEPTEMBRE 2009**

Syndiquez-vous !

Défendre et faire respecter les droits de tous les collègues ; mobiliser le plus grand nombre pour améliorer les conditions d'exercice de nos métiers et leur revalorisation, faire évoluer le système éducatif dans le bon sens, pour une réforme de l'Ecole, mais contre celles, régressives, renonçant à la démocratisation et amplifiant le tri social : ce sont là les objectifs du SNES !

En vous syndiquant au SNES, vous choisissez :

- un syndicat qui intervient contre toutes les formes de passe-droits et impose la transparence et l'égalité de traitement dans les opérations de gestion qui concernent les personnels (avancement d'échelon, mutations, hors-classe, congés formation) ; **dans l'académie, en obtenant 50 % des suffrages lors des élections professionnelles de décembre 2008 malgré une dizaine d'autres organisations syndicales, le SNES conforte sa présence majoritaire dans les commissions paritaires : 11 élus certifiés sur 19 sont du SNES, comme 6 des 9 élus agrégés, 3 des 5 COPSYS, 5 des 7 CPE.**
- un syndicat qui agit pour défendre et améliorer la situation des personnels (rémunération, formation, conditions de travail ...).
- **un syndicat qui agit et fait des propositions pour un enseignement public de qualité** offrant à tous les élèves de réelles possibilités de réussite.
- un syndicat qui, sous des formes diversifiées (grèves, manifestations, interventions dans les conseils d'administration, pétitions) conduit l'action contre les projets gouvernementaux contraires aux intérêts des élèves, des personnels et du service public et qui obtient des résultats (réforme du lycée, formation des maîtres,...). Il suffit pour s'en convaincre de constater que le gros des cortèges, dans les manifestations, est assuré par nos syndiqués et sympathisants ; que **le SNES est la plupart du temps à l'initiative des actions de protestations** ; que ce sont nos syndiqués qui sont (pas toujours seuls !) à l'initiative de l'action des établissements. Et quand le SNES est obligé de se lancer de façon isolée - ce n'est jamais faute d'avoir essayé de rallier les autres organisations - les taux de grévistes obtenus sont similaires à ceux des mouvements lancés dans des cadres plus larges.
- un syndicat soucieux de l'avis des syndiqués et personnels, qu'il connaît grâce à ses sections syndicales organisées dans la plupart des établissements de second degré. Le SNES, ce sont les syndiqués qui le construisent tous les jours, dans l'action, mais aussi en participant à la vie syndicale à tous les niveaux afin d'élaborer les mandats syndicaux défendus ensuite dans les instances.
- un syndicat qui rend systématiquement compte de ses interventions (site académique, envoi aux syndiqués, bulletin ...) et agit dans la transparence.
- un syndicat dont les militants sont des collègues qui continuent à exercer leur activité professionnelle dans leur établissement et disposent d'une décharge partielle d'activité pour animer la vie syndicale.

Avec vous, nous pourrions construire et amplifier encore le mouvement social afin d'obtenir des victoires significatives.

REJOIGNEZ NOUS :

vous avez toute votre place au SNES pour continuer à en faire une force incontournable !

Les combats du SNES, d'hier, d'aujourd'hui, de demain

Les acquis des batailles menées par le SNES...

- L'accès du plus grand nombre au bac : on passe de 19,3 % d'une classe d'âge en 1985 à 62,1% en 2005 (toutes voies confondues).
- La diversification des voies de formation (générale, technique, professionnelle).
- La revalorisation du métier, avec l'accélération des débuts de carrière, la hors-classe (même si nous avons demandé une refonte des bornes indiciaires sur la base du maintien des 11 échelons), les concours internes (non, non, tout le monde n'était pas favorable à l'agrégation interne), etc... Nous tenons nos archives à disposition des sceptiques !
- Les 35 heures pour les CPE, les 18 heures pour les enseignants de disciplines artistiques.
- L'abrogation en juin 2007 des décrets Robien sur le service des enseignants, la bivalence, l'arrêt du recrutement des mentions complémentaires...
- A Lille, en 2009 : obtention de conditions de correction du bac plus correctes (diminution du nombre de copies, report de la date de remise des notes, décharge des surveillances après la prise en charge des copies, pas de cours pendant les examens et les corrections).

... ce qu'il nous faut préserver et conquérir

- Sarkozy a fixé la barre de 80 000 suppressions de postes dans l'Education nationale en 5 ans. Cela s'accompagne d'attaques tous azimuts, comme la diminution des horaires élèves et le recours aux heures supplémentaires ; la revalorisation individuelle au mérite plutôt qu'une augmentation générale des salaires ; le « travaillez plus » chacun pour soi, plutôt qu'une consolidation des retraites par répartition solidaire ; l'autonomie des établissements plutôt qu'une éducation nationale ; et la poursuite du socle commun et du tri social plutôt qu'une culture ambitieuse pour tous. Nul doute qu'il nous faudra être forts et résolus dès la rentrée, et que le renforcement du SNES est important !
- Faire entendre nos revendications sur la base de nos mandats : scolarisation jusqu'à 18 ans

pour tous grâce aux trois voies de formation ; diminution du nombre d'élèves par classe ; réduction du temps de service pour toutes les catégories afin de libérer du temps pour la concertation et prendre en compte la pénibilité du métier...

Les grandes batailles de la rentrée

- **Salaires** : Nous réclamons une hausse du point d'indice, c'est-à-dire des augmentations pour tous, et un rattrapage du pouvoir d'achat, qui a baissé de 20 % en 20 ans.
- **Service public** : un budget soumis à la RGPP (révision générale des politiques publiques) : 16 000 nouvelles suppressions de postes annoncées pour la rentrée 2010, avec une remise en cause du droit à mobilité (refus par le rectorat d'accorder dispos et détachements) pour utiliser le potentiel enseignant déjà recruté, risque encore plus grand d'utilisation des TZR hors discipline (le potentiel de remplacement n'étant utilisé « qu'à 80 % ») et menaces sur nos maxima de service.

- **La réforme des lycées** : combattue à l'automne dernier, la réforme des lycées portée par Darcos risque de revenir par la fenêtre, lourde de dangers rejetés par la profession et les lycéens : déréglementation et individualisation (semestres, modules), renforcement du tri social par l'aggravation de parcours d'initiés (entre les voies et à l'intérieur des séries), annualisation du service des enseignants. Une autre réforme est possible !
- **La relance de la démocratisation scolaire** : depuis le milieu des années 1990, la part des bacheliers dans une génération ne progresse plus. Les inégalités scolaires selon l'origine sociale se creusent. La situation est chaque année plus tendue dans de nombreux collèges. Le SNES doit poursuivre et amplifier sa réflexion sans en rabattre sur l'ambition d'une école de qualité qui fasse réussir tous les élèves.

Peut-on se passer de la grève ?

Ces derniers temps, les modes d'action mis en œuvre pour faire aboutir les revendications sont de plus en plus discutés en salle des profs. Le pouvoir traite en effet avec un mépris rare les revendications des travailleurs même lorsqu'ils sont des millions à défiler, comme les 29 janvier et 19 mars derniers. Dans ces conditions, nombreux sont ceux qui déplorent l'inefficacité des grèves et préconisent leur abandon. Ils promeuvent souvent la multiplication d'actions symboliques, faites pour attirer les médias et sensibiliser « l'opinion ». C'est oublier que nous ne maîtrisons jamais les conditions de la médiatisation de nos luttes. C'est oublier aussi que la lutte pour faire aboutir nos revendications passe par l'établissement d'un rapport de forces favorable face au gouvernement et au rectorat, lesquels seront toujours plus sensibles aux taux de grévistes et au nombre de manifestants qu'à des actions symboliques minoritaires.

Le débat sur l'efficacité des modes d'action existe dans notre organisation syndicale. La panoplie des actions est diverse et chaque forme d'action est légitime et peut être utile (pétition, rassemblement, adresse aux élus, négociations, rencontre-débat, rétention de notes, occupation des locaux, etc.) Au SNES, nous pensons qu'il faut coordonner ces actions, sans renoncer aux plus dures. Et nous sommes conscients des limites d'un plan d'action qui ne prévoit que des grèves de 24 heures, très espacées dans le temps. En même temps, nous savons que la grève générale, à laquelle nous aspirons, ne se décrète pas et qu'elle échouera si elle n'est pas précédée d'un profond travail d'information et de conviction, dans tous les établissements. Face aux annonces de 16 000 suppressions pour 2010, la riposte devra être d'envergure, et il nous faut envisager la grève, et sa reconduction, dès les premières semaines de la rentrée.

Le Snes sur d'autres terrains

Le SNES est aussi un lieu d'échanges et de réflexion sur les attentes en matière de formation, les pratiques professionnelles, les contenus disciplinaires... C'est un des rares endroits où la rencontre de tous les personnels est possible, que ce soit dans l'établissement ou à l'extérieur par le biais des stages (voir encart) ou des congrès. Ces réflexions donnent lieu à des publications (supplément sur la démocratisation, observatoire des programmes, etc.)

Le SNES et sa fédération, la FSU, par leurs objectifs ambitieux pour les élèves et les personnels, interviennent sur des questions sociales plus larges : lutte contre la mondialisation libérale (participation au FSE - Forum Social Européen, etc...), soutien aux sans papiers et participation active au réseau « éducation sans frontières » (RESF), interventions en défense des libertés, contre le racisme ou sur la situation internationale, etc...

LA FSU ET SES SYNDICATS

Les syndicats avec lesquels le SNES s'est associé forment une fédération, la FSU, née en avril 1993. Elle regroupe de nombreux syndicats enseignants et non enseignants.

Première fédération syndicale de la Fonction Publique d'Etat, la FSU privilégie la démocratie interne, le rassemblement du plus grand nombre, l'unité d'action. Elle a joué un rôle moteur à l'occasion de chaque mouvement d'ampleur depuis 1995 et elle contribue aux étapes de rassemblement du mouvement social (forums sociaux, états généraux de la jeunesse, réseau éducation sans frontière...).

Aussi, la FSU attire-t-elle de nouveaux syndicats, notamment ceux qui ont quitté la CFDT suite aux mouvements de 1995 et 2003. Elle ambitionne de constituer autour d'elle un pôle de rassemblement du syndicalisme et a pris la décision de s'élargir au delà de la fonction publique d'Etat. Il nous faut en effet unir nos forces pour défendre les services publics et concevoir des alternatives économiques et sociales porteuses de progrès pour chacun.

Les interventions du SNES

Etre syndiqué au SNES, c'est la garantie d'être informé, aidé, défendu individuellement et collectivement, dans le respect des textes, des règles, de l'égalité de traitement entre tous les collègues.

Les récentes opérations de gestion des personnels en sont la preuve. **Les élus du SNES étudient tous les dossiers, toutes les situations**, parce qu'ils sont élus de la majorité des personnels, pas seulement des syndiqués, et aussi parce qu'une erreur concernant un non-syndiqué aura des répercussions pour des syndiqués.

Lors du mouvement intra académique, leurs interventions ont permis de corriger 5 % des barèmes et de rectifier ou améliorer 20 % des affectations ; pour la hors-classe, les certifiés ont fait rétablir des points oubliés pour les biadmissibles, modifier l'ordre de classement des promovables suite à une erreur de l'administration, les agrégés ont réussi à intégrer à la liste des candidats à la promotion des collègues écartés d'emblée par le rectorat et dont une bonne partie a finalement été promue, etc.

Les syndiqués profitent davantage de ce travail (sur 150 barèmes intra modifiés, 103 l'ont été pour des adhérents et 9 pour des collègues nous ayant confié leur dossier ; plus de 120 promus hors-classe sur 559 sont au SNES). Passe-droit ? Non ! Ils bénéficient simplement des conseils des militants dans les publications, lors des réunions ou des permanences ; ils sont mieux suivis grâce aux fiches syndicales ; ils peuvent être contactés directement avant une commission afin d'explicitier leur situation.

Le SNES intervient aussi en audiences, groupes de travail, comités techniques départementaux (CTPD), académiques (CTPA), nationaux non seulement pour traiter de cas individuels ou des situations d'établissements, mais aussi pour faire respecter les principes sur lesquels reposent nos statuts, nos missions, pour défendre propositions et revendications élaborées collectivement, destinées à améliorer la situation de l'ensemble des catégories. Pour alimenter ses analyses, la section académique du SNES consulte régulièrement ses syndiqués : congrès, assemblées des S1, stages, enquêtes (par exemple sur les conditions du bac 2009, sur les langues vivantes), etc.

Loin de la cogestion, le SNES est en revanche très attaché au paritarisme qui permet l'examen contradictoire des propositions de l'administration. Ne pas participer activement aux commissions paritaires, c'est faire le jeu de l'administration, de l'arbitraire et des passe-droits.

Le ministère et le rectorat ne s'y trompent d'ailleurs pas, eux qui ont tenté de décrédibiliser les syndicats et de contourner un système paritaire (parité administration / organisations syndicales) lors des mutations 2009, en publiant sciemment un projet de mouvement erroné avant les CAPA. Nos interventions ont permis de rectifier les erreurs et de proposer des améliorations (près de 20 % !), validées ensuite par un rectorat, seul responsable de cette tentative de déstabilisation des syndicats ainsi que des dégâts humains pour les personnels.

Les élus du SNES jouent la transparence et rendent compte systématiquement de leurs interventions. Qui peut en dire autant ?

Avec le SNES, pas de surprise, nos interventions et actions peuvent être connues de tous : déclarations préalables, compte-rendus de groupes de travail et des instances, réflexions sont publiés sur le site et dans le bulletin académique. Nos syndiqués n'ignorent donc rien des positions que nous défendons face à l'administration. Il n'est pas certain que tous les syndiqués du SGEN et du SE-UNSA sachent que leurs organisations se livrent à une défense acharnée du déplorable système actuel de mutations en commissions paritaires. Les adhérents du SNALC (et les agrégés) savent-ils que celui-ci défend bec et ongle une bonification de 1000 pts accordée aux personnels en reconversion en technologie et en maths sur des vœux établissement précis (le SNES préférant 1000 pts sur un vœu groupe de communes qui leur donne une priorité au mouvement intra par rapport aux agrégés, TZR ou autres certifiés) ?

Le SNES est donc corporatiste ? Oui, il défend les personnels et leurs droits... Mais son action et sa réflexion ne se limitent pas à ce seul domaine, loin de là ; le choix de s'appeler Syndicat National des Enseignements de Second degré est d'ailleurs révélateur.

Le SNES, un syndicat au fonctionnement démocratique

Une organisation démocratique

« Je ne suis pas d'accord avec toutes les propositions du SNES... » est souvent la première remarque entendue quand on aborde la question de la syndicalisation. Au-delà de l'établissement, **il est pourtant possible et facile de peser sur les décisions syndicales.** Au SNES, les élections sont régulières – mandats de 2 ans en général – et permettent à tous les syndiqués de choisir leur direction. Le moment le plus important reste le Congrès (académique et national) qui définit les positions du syndicat pour les 2 années à venir. Au SNES, il n'est pas exceptionnel de voir les amendements, issus de propositions d'établissements, changer en profondeur les textes nationaux initiaux. C'est vrai également pour l'action, les décisions se prenant après des consultations des sections d'établissement.

Si le SNES pèse sur les orientations démocratiques de l'école, c'est qu'il a été à l'origine de la réflexion et des débats et qu'il a su en faire un objet de réflexion non d'une minorité mais de l'ensemble de la profession. **Le SNES est attentif à l'expression la plus large possible** et à la liberté d'expression nécessaire des minorités. Il est donc organisé en tendances, dont la représentativité est mesurée lors des élections. Elles sont cinq au niveau national, et deux au niveau académique : Ecole Emancipée et Unité & Action, cette dernière étant majoritaire. Les minorités sont représentées dans tous les organes délibératifs du syndicat et si les débats sont passionnés, la recherche d'un accord est la « règle ».

Syndicalisme et moyens financiers

Avant chaque congrès, tous les syndiqués peuvent constater grâce au bilan financier que **l'essentiel des ressources de leur syndicat (91 %) provient des adhésions**, ce qui garantit l'indépendance syndicale. L'utilisation de ces recettes (à travers les publications, la communication et l'information en direction des syndiqués, les frais de déplacement des militants et, bien sûr, le financement de l'action) est soumise au vote des adhérents.



Trop chère, la cotisation au SNES ?

Une déduction fiscale de 66 % est accordée depuis 3 ans : un certifié au 5^{ème} échelon dont l'adhésion est de 162,30 € (échelonnables jusqu'à 6 mensualités) ne débourse en définitive que 55,20 euros. A vous qui hésitez à vous syndiquer ou à renouveler votre adhésion, mais qui faites, malgré tout, confiance au SNES pour vous aider et vous conseiller, sachez qu'adhérer, c'est se montrer solidaire, c'est aussi garantir une indépendance financière qui met notre syndicat à l'abri des pressions et lui permet de jouer pleinement son rôle.

Comment se syndiquer ?

En donnant le bulletin joint au trésorier du SNES de votre établissement ou en le renvoyant directement au SNES.

Qui est syndiqué au Snes ?

Les personnels titulaires ou non, actifs et retraités, intervenant dans les établissements du second degré, les GRETA, les CIO, en France ou à l'étranger: certifiés, agrégés, CPE, COPSY, MI-SE, AED, EVS, stagiaires IUFM (1^{ère} et 2^{ème} années), contractuels, vacataires, maîtres-auxiliaires ...

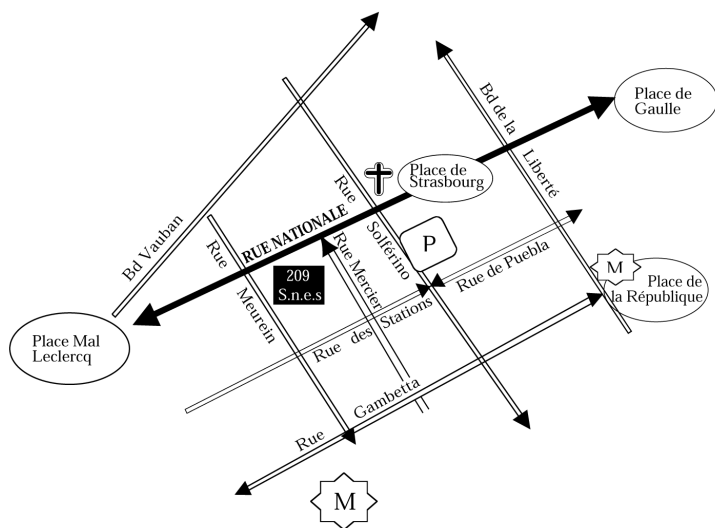
Le SNES ne perçoit pas de subventions, hormis sous forme de décharges horaires attribuées par l'Etat à tous les syndicats en fonction de leurs résultats aux élections professionnelles. Le SNES a fait le choix de ne pas avoir de déchargés complets contrairement au SNALC ou au SE-UNSA par exemple. Nos militants sont donc vos collègues, ils connaissent la même réalité professionnelle que la vôtre et ça, ça change tout !

La force du SNES : sa présence sur le terrain

L'originalité du SNES est son organisation structurée sur l'établissement. Dans l'académie, ce sont des centaines de sections d'établissement (S1) qui animent la vie syndicale en lien avec les sections départementale (S2) et académique (S3); le rôle du S1 est avant tout la défense personnelle des collègues sur le lieu de travail ; il est au coeur des actions menées par l'établissement (la section peut déposer seule un préavis de grève). Les syndiqués remplissent également le rôle de délégués des personnels en se présentant aux élections au CA de l'établissement et en s'appuyant sur un syndicat qui a des positions claires. Le S1 est le premier lieu de discussion et de rencontre de personnels aussi divers qu'un assistant d'éducation, un professeur intervenant en GRETA, un documentaliste ou un enseignant. Tous ont leur place dans ces débats et réflexions et dans l'animation de la vie syndicale.

Venir au SNES

Le siège académique du SNES (S3) se situe au - 209, rue Nationale, 59000 Lille



Détails pratiques :

- Les métros les plus proches : Gambetta et République.
- Une station de bus à la porte : Faculté catholique (12A) Gare - Porte des Postes, Haubourdin
- Parking payant le plus proche : Halles, rue Solférino
Parkings gratuits mais plus rares dans les rues adjacentes.
- En voiture, sortie CHR sur l'autoroute Lille-Dunkerque, puis direction centre ville

Contacter le SNES

Permanences au local tous les jours de 14 h 30 à 18 h (sauf le jeudi), ainsi que le mercredi de 9 h 30 à 12 h et le jeudi de 10 à 12 h (CPE)

Téléphone : 03 20 06 77 41 • Fax : 03 20 06 77 49

Courriel : s3lil@snes.edu • Site : www.lille.snes.edu

Personnels de surveillance : mercredi et vendredi

CPE : jeudi (10 – 12 h)

Documentalistes : mercredi matin ou vendredi

Retraites : mercredi et vendredi

Permanences particulières :

Les permanences sont « généralistes » et peuvent traiter la plupart des situations, mais vous pouvez rencontrer les responsables de votre catégorie et d'un secteur précis aux jours suivants, selon les horaires de la permanence :

IUFM : lundi et vendredi

TZR : lundi

Non titulaires : lundi

Agrégés : mardi

Certifiés : lundi et vendredi

PEGC : mardi

Attention : les responsables syndicaux sont des collègues en activité, les permanences sont donc fermées pendant une partie des vacances (contact par courriel possible).

Tous les syndicats reçoivent des décharges pour exercer leur activité syndicale, les critères d'attribution sont les mêmes pour tous les syndicats, en fonction de leurs résultats aux élections de décembre 2008. Contrairement à d'autres organisations qui font le choix d'avoir des responsables entièrement déchargés, le SNES lui, fait le choix des décharges partielles : dans l'académie, une quarantaine de camarades (bénévoles) bénéficient ainsi d'une décharge n'excédant pas le mi-temps et représentant en moyenne 2 à 4 h.

STAGES SYNDICAUX : UN DROIT À UTILISER !

Un fonctionnaire (titulaire, stagiaire ou auxiliaire) en activité, syndiqué ou non, a droit à 12 jours ouvrables maximum par an au titre du droit au congé pour formation syndicale avec traitement (article 34 - 7° du titre II du statut général du fonctionnaire). Le décret 84-474 du 15 juin 1984 (R.l.r. 610-a) précise que la demande de congé doit être déposée par la voie hiérarchique au moins un mois à l'avance (modèle à demander au SNES). Une non-réponse dans les 15 jours vaut acceptation.

Sous prétexte de nécessité de service, certains chefs d'établissement essaient de priver des collègues de ce droit. En cas de difficulté, il faut alerter la section académique du SNES.

Si tous les personnels sont invités à participer aux stages syndicaux, le SNES ne remboursera de leurs frais de transport que les syndiqués.

Au programme

(lieux annoncés ultérieurement
Consulter le site www.lille.snes.edu) :

► Intervenir en Conseil d'administration

le mardi 20 octobre

(une 2^{ème} partie sera proposée en janvier - février)

► Droit syndical dans un établissement

jeudi 17 décembre

► CPE / Espace éducatif :

en novembre

► Lycée :

lundi 16 novembre

► Collège :

lundi 25 janvier.

LE SNES ET VOUS, TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Septembre

Signer votre PV (procès-verbal) d'installation.

Premier acte administratif nécessaire en cas de contestation ultérieure, en particulier pour les TZR.

30 septembre : commissions d'attribution des stages PAF.

Le SNES a obtenu que l'attribution des stages se fasse lors de commissions, en présence d'élus des personnels, selon des critères transparents. Pensez à nous envoyer une fiche de suivi.

Octobre

Vérifiez votre VS (ventilation de service : classes, effectifs, heures sup...) avant de le signer. *Il est nécessaire pour réclamer des retards de paiement ou pour contester l'imposition de tâches supplémentaires.*

Elections de vos représentants au Conseil d'Administration (7^{ème} semaine après la rentrée).

Les élus au CA transmettent leurs remarques et revendications au SNES pour intervention dans les comités techniques paritaires départementaux pour les collèges (CTPD) ou académiques pour les lycées (CTPA).

Novembre

Mutations inter-académiques.

Début de la saisie des vœux : les commissaires paritaires organisent des réunions et des permanences pour vous conseiller.

Décembre

Demandes de temps partiels et de disponibilité.
Les dates limites sont souvent fixées avant Noël.

Janvier

Demande de congé formation. A Lille, 6 à 7 demandes nécessaires pour les certifiés. Un peu moins pour les autres corps.

Vérification des barèmes mutations inter.

Nous mettons à votre disposition des fiches de suivi à nous renvoyer avec éventuellement les pièces justificatives.

Février

Avancement d'échelon des certifiés et des CPE.

Notation administrative, proposée par votre Chef d'établissement. *Pensez à communiquer au SNES vos avis de notation.* La fiche de suivi paraît dans un supplément de l'US, elle est disponible au S3.

Il n'y a pas de raison d'être en dessous de la moyenne de votre échelon. *En cas de problème, contactez le SNES et contestez après avoir signé.*

Mars

Avancement d'échelon des agrégés.

Commissions paritaires nationales d'affectation, pour la phase inter-académique. *Pensez à communiquer au SNES vos avis de notation.* La fiche de suivi paraît dans un supplément de l'US, elle est disponible au S3.

Les élus du SNES vérifient que votre dossier est correctement traité par l'administration et proposent toutes les améliorations possibles, avant de vous informer par SMS, mail et courrier.

Avril

Mutations intra-académiques. *Les commissaires paritaires organisent des réunions et des permanences pour vous conseiller. Une publication spéciale est envoyée aux syndiqués (infos pratiques, pièges à éviter).*

Mai

Groupes de travail sur le mouvement spécifique, la réadaptation et la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

Juin

CAPA de contestation de notes administratives, de congés formation.

CAPA hors-classe.

CAPA mouvement intra.

Les élus du SNES sont à nouveau en train de suivre vos dossiers et cherchent à améliorer les situations. Ils vous informeront le plus rapidement possible de vos résultats à l'issue des commissions.

Juillet

Groupe de travail sur la révision d'affectation et les TZR.

A remettre au trésorier du Snes de votre établissement ou, pour les collègues isolés, à la section académique de Lille, 209 rue Nationale 59000 LILLE. Il est indispensable de dater et de signer le cadre n° ③.

<p>① Sexe M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> date de naissance <input style="width:150px;" type="text" value=".. / .. / .."/></p> <p>Nom (utilisez le nom connu du rectorat)</p> <input style="width:540px; height:25px;" type="text"/> <p>Nom patronymique (de naissance) <input style="width:260px;" type="text"/> Prénom <input style="width:260px;" type="text"/></p> <p>Résidence bâtiment escalier...</p> <input style="width:540px; height:25px;" type="text"/> <p>N° et voie (rue, bd ...)</p> <input style="width:540px; height:25px;" type="text"/> <p>Boîte postale - lieu dit - ville pour les pays étrangers</p> <input style="width:540px; height:25px;" type="text"/> <p>Code postal <input style="width:130px;" type="text"/> Ville ou pays étranger <input style="width:380px;" type="text"/></p> <p>Téléphone 1 <input style="width:150px;" type="text"/> portable ou téléphone 2 <input style="width:150px;" type="text"/> Fax - Télécopie <input style="width:180px;" type="text"/></p> <p>Adresse électronique : <input style="width:400px;" type="text"/> <small>(respectez minuscules, majuscules et caractères spéciaux)</small></p> <p>Etablissement d'affectation ministérielle : <input style="width:470px;" type="text"/> Code : <input style="width:70px;" type="text"/></p> <p>Nom et ville : <input style="width:540px;" type="text"/></p> <p>Etablissement d'exercice si différent : <input style="width:470px;" type="text"/> Code : <input style="width:70px;" type="text"/></p> <p>Nom et ville : <input style="width:540px;" type="text"/></p>	<p>②</p> <p>Catégorie (certifié, agrégé, hors classe chaire sup. maître aux. contractuel vacataire Mi-Se CoPsy Cpe...)</p> <input style="width:240px; height:25px;" type="text"/> <p>Congé ou détachement (préciser sa nature)</p> <input style="width:240px; height:25px;" type="text"/> <p>Situation administrative (pour les titulaires)</p> <p><input type="checkbox"/> Titulaire du poste <input type="checkbox"/> Tit sur ZR.</p> <p>Quotité de temps partiel (le cas échéant)</p> <input style="width:100px; height:25px;" type="text"/> <p>Discipline</p> <input style="width:240px; height:25px;" type="text"/> <p>date promotion : <input style="width:150px;" type="text"/></p> <p>Echelon <input style="width:60px;" type="text"/> <input style="width:60px;" type="text"/></p> <p>Cochez les cases selon votre situation :</p> <p>Stagiaires IUFM 2^{ème} année <input type="checkbox"/></p> <p>Stagiaires en situation</p> <p><input type="checkbox"/> par concours <input type="checkbox"/> par liste d'aptitude</p> <p><input type="checkbox"/> Cessation progressive d'activité</p> <p><input type="checkbox"/> CFA <input type="checkbox"/> Retraité (Les retraités et CFA paient leur cotisation au trésorier des retraités de leur département)</p> <p><input type="checkbox"/> C.F.C. formateur <input type="checkbox"/> GRETA <input type="checkbox"/> IUFM enseignant <input type="checkbox"/> en STS <input type="checkbox"/> en classe prépa enseignant au <input type="checkbox"/> CNED <input type="checkbox"/> CNDP - CRDP</p> <p><input type="checkbox"/> Conseiller pédagogique tuteur</p>
---	--

③ J'accepte de fournir au Snes, pour le seul usage syndical, les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au Snes de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Snes 46, avenue d'Ivry 75647 Paris Cedex 13 ou à ma section académique.

Montant total de la cotisation: € (voir barème au dos)

Mode de paiement : cocher l'un des deux modes proposés.

- Paiement par prélèvements automatiques. (validés uniquement pour l'année scolaire 2009-2010)

Nombre de prélèvements : de € chacun

- Paiement par chèque joint.

Date : _____ Signature : _____

Joindre obligatoirement un RIB et compléter une autorisation de prélèvement

<p>AUTORISATION DE PRELEVEMENT</p> <p><small>J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si la situation le permet tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'organisme créancier.</small></p> <p>NOM, PRENOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER</p> <p>Nom, Prénom Adresse Code Postal / / / / / Ville</p> <p>DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER</p> <table style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width:25%;">Etablis</td> <td style="width:25%;">code guichet</td> <td style="width:25%;">N° compte</td> <td style="width:25%;">clé RIB</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </table> <p>Date : _____ Signature : _____</p>	Etablis	code guichet	N° compte	clé RIB					<p>N° NATIONAL D'EMETTEUR 131547</p> <p>ORGANISME CREANCIER S.N.E.S. 46, avenue d'Ivry 75647 PARIS CEDEX 13</p> <p>NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER</p> <p>..... Code Postal / / / / / Ville</p> <p> Prière de compléter cette autorisation et de joindre un relevé d'identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne. Ne pas omettre la date et la signature</p>
Etablis	code guichet	N° compte	clé RIB						

Entre parenthèses le montant des 4 prélèvements si vous payez par prélèvement automatique.

Catégorie/échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Chaires supérieures Agrégés hors classe	238,30 € (59,90 €)	251,50 € (63,20 €)	264,60 € (66,50 €)	279,20 € (70,20 €)	294,80 € (74,10 €)	315,70 € (79,30 €)	327,80 € (83,30 €)	344,10 € (86,40 €)			
Agrégés Echelles lettres A	315,70 € (79,30 €)	327,80 € (82,30 €)	344,10 € (86,40 €)								
Agrégés Classe Normale	115,00 € (29,10 €)	161,20 € (40,70 €)	175,80 € (44,30 €)	189,70 € (47,80 €)	202,20 € (50,90 €)	215,70 € (54,30 €)	230,30 € (57,90 €)	247,30 € (62,20 €)	264,60 € (66,50 €)	281,70 € (70,80 €)	294,80 € (74,10 €)
Certifiés hors classe Cpe hors cl. Dr CIO	181,70 € (45,80 €)	204,30 € (51,40 €)	218,50 € (55,00 €)	232,70 € (58,50 €)	251,10 € (63,10 €)	267,10 € (67,10 €)	281,70 € (70,80 €)				
Biadmissibles	111,00 € (28,10 €)	148,70 € (37,60 €)	156,00 € (39,40 €)	163,30 € (41,20 €)	172,70 € (43,50 €)	183,50 € (46,20 €)	192,80 € (48,60 €)	206,70 € (52,00 €)	222,30 € (55,90 €)	238,30 € (59,90 €)	248,70 € (62,50 €)
Certifiés Cpe Copsy	106,00 € (26,90 €)	140,40 € (35,50 €)	147,00 € (37,10 €)	154,30 € (38,90 €)	162,30 € (40,90 €)	172,00 € (43,40 €)	181,70 € (45,80 €)	194,20 € (48,90 €)	206,70 € (52,00 €)	222,30 € (55,90 €)	238,30 € (59,90 €)
AE CE Chargés d'ens. PEGC		127,60 € (32,30 €)	134,90 € (34,10 €)	140,40 € (35,50 €)	146,70 € (37,00 €)	154,00 € (38,90 €)	160,50 € (40,50 €)	168,90 € (42,60 €)	177,20 € (44,70 €)	187,30 € (47,20 €)	197,30 € (49,70 €)
PEGC classe exceptionnelle	222,30 € (55,90 €)	240,40 € (60,50 €)	251,10 € (63,10 €)	267,10 € (67,10 €)	281,70 € (70,80 €)						
PEGC hors classe	168,50 € (42,50 €)	176,90 € (44,60 €)	186,90 € (47,10 €)	197,00 € (49,60 €)	222,30 € (55,90 €)	238,30 € (59,90 €)					

Échelon/ traitement brut mensuel en €	de 800 à 1000 €	de 1001 à 1200 €	de 1201 à 1400 €	1 de 1401 à 1450 €	2 de 1451 à 1520 €	3 de 1521 à 1595 €	4 de 1596 à 1665 €	5 de 1666 à 1720 €	6 de 1721 à 1820 €	7 de 1821 à 1900 €	8 de 1901 à 2000 €
MA et Contractuels	58,90 € (15,10 €)	74,50 € (19,00 €)	90,10 € (22,90 €)	108,20 € (27,40 €)	112,00 € (28,40 €)	116,50 € (29,50 €)	121,30 € (30,70 €)	126,90 € (32,10 €)	133,50 € (33,70 €)	139,70 € (35,30 €)	145,30 € (36,70 €)

Personnels en CFA retraités et pensionnés

Pension mensuelle	Inf. à 1410 €	de 1411 à 1570 €	de 1571 à 1730 €	de 1731 à 1880 €	de 1881 à 2040 €	de 2041 à 2200 €	de 2201 à 2360 €	de 2361 à 2510 €	de 2511 à 2670 €	de 2671 à 2830 €	de 2831 à 2980 €	2981 € et plus
Cotisations	62,00 € (15,90 €)	80,00 € (20,30 €)	88,00 € (22,30 €)	96,00 € (24,30 €)	105,00 € (26,60 €)	113,00 € (28,60 €)	121,00 € (30,60 €)	130,00 € (32,90 €)	138,00 € (34,90 €)	147,00 € (37,10 €)	155,00 € (39,10 €)	159,00 € (40,10 €)

Élèves Copsy 1ère an.	MISE, AED	Elève ENS	EVS, Vacataires
74,00 € (18,80 €)	37,00 € (9,60 €)	90,00 € (22,80 €)	37,00 € (9,60 €)

Le montant des prélèvements automatiques comprend les frais bancaires de recouvrement.

- Agrégés, Certifiés, CPE, Copsy, Stagiaires Iufm antérieurement non fonctionnaires : cotisation du 1^{er} échelon du corps.
- Cessation progressive d'activité : au prorata du salaire versé
- Mi-temps ou temps partiel : cotisation proportionnelle à la quotité du temps partiel-cotisation minimale : 37,00 €
- Situations exceptionnelles : contacter le trésorier académique.
- Personnels en attente de reclassement, stagiaires IUFM 2^{ème} année antérieurement fonctionnaires : cotisation à calculer en fonction de l'indice figurant sur le bulletin de paye.

Cotisation non calculée dans ce barème – calcul du montant :

Ajoutez 10,00 € au produit de 0,3470 par l'indice brut majoré porté sur votre bulletin de paye.

INFORMATIONS :

- Il est possible de payer par prélèvements continus ou alternés **échelonnés de 1 à 6** (pour 6 prélèvements, le 1^{er} prélèvement doit être fait au plus tard en mars 2010 donc l'adhésion enregistrée le 20 février dernière limite). ATTENTION : pensez à ajouter le coût bancaire de chacun des prélèvements (0,40 €) au résultat de la fraction arrondi par défaut.
- En cas de difficultés, prendre contact avec les trésoriers académiques, des solutions personnalisées sont possibles.

**LES COTISATIONS ENREGISTREES AVANT LE 31 DECEMBRE 2009 OUVRIRONT DROIT
A UNE DEDUCTION FISCALE DE 66%**

LE COUT REEL DE L'ADHESION N'EST PLUS QUE DE 34% DU BAREME INDIQUE !